Des voix: D'accord.
Des voix: Non.

LE BUDGET

ON DEMANDE LE RETRAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, étant donné les modifications de fond que le gouvernement s'apprête, semble-t-il, à apporter au budget du 12 novembre, modifications qui vont vraisemblablement réduire les recettes de l'État et menacer, par conséquent, l'existence de beaucoup de programmes existants ou encore augmenter le déficit, je propose, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que ses collègues du cabinet persuadent le ministre des Finances de retirer le budget et de le remplacer, dès la reprise des travaux en janvier, par des mesures budgétaires acceptables visant à stimuler comme il se doit le secteur industriel, les entreprises et la main-d'œuvre, afin de faire sortir l'économie du marasme actuel.

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.
Des voix: Non.

LA CONSTITUTION

L'APPLICATION AUX DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Après qu'une majorité écrasante des députés eurent approuvé la résolution constitutionnelle accompagnée d'une charte des droits et libertés, la Chambre a respecté un usage ancien en votant l'expulsion d'un député qui exerçait pourtant son droit à la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression consacré dans la charte, au mépris même des droits qui y sont énoncés. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que la Chambre montre qu'elle approuve réellement les libertés et droits fondamentaux et fasse appliquer immédiatement aux délibérations de la Chambre les dispositions de la charte et des droits et libertés en les incorporant à son Règlement, de sorte que ces anciens usages et coutumes qui nous régissent présentement soient désormais soumis à la charte.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.
Des voix: Non.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

POLOGNE—ON DEMANDE AUX AUTRES NATIONS DE NE PAS INTERVENIR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je voudrais parler d'une affaire urgente. Ma motion se rattache aux deux motions proposées cet après-midi mais qui ont été

Questions orales

rejetées. Les Canadiens sont extrêmement fidèles aux principes des accords de Helsinki, surtout en ce qui concerne les droits et les libertés de la personne, et ils sont très inquiets au sujet de la tension qui règne en Pologne. Par ailleurs, les Canadiens appuient les citoyens polonais dans leur lutte pour l'acquisition des libertés fondamentales auxquels ils ont droit, et le pape Jean-Paul II a demandé hier que l'on s'efforce de trouver des solutions sans avoir recours à la violence. Aussi, je propose appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre exhorte tous les pays du monde à s'abstenir de toute ingérence politique ou militaire quelconque dans les affaires internes de la Pologne et qu'elle exprime le vœu que les difficultés internes de la Pologne seront réglées par des négociations pacifiques entre le gouvernement et le peuple polonais.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.
(La motion est adoptée.)

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

POLOGNE—L'INTERVENTION POSSIBLE DE L'URSS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, en l'absence du premier ministre, je pose ma question au premier ministre suppléant. Je veux parler des événements de la fin de semaine en Pologne. Le gouvernement a-t-il fait savoir officiellement aux dirigeants du Kremlin que nous considérerions comme très grave toute ingérence de l'URSS en Pologne? Le gouvernement a-t-il informé le gouvernement de la Pologne que le Canada déplore les événements survenus au cours de la fin de semaine, ou a-t-il communiqué avec le gouvernement de la Pologne? Bref, quelles sont les interventions faites par le gouvernement du Canada, s'il y a lieu, auprès du gouvernement de la Pologne ou du gouvernement de la Russie?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, j'étais heureux d'entendre certaines des résolutions que l'on a présentées à la Chambre aujourd'hui. Si certaines ont été rejetées par les ministériels ou par l'opposition, c'est à cause de la formulation et non de la position de notre gouvernement au sujet de la situation en Pologne. En ce qui a trait à la question du député, hier ou avant-hier, le secrétaire d'Etat était à Dublin, où il a déclaré en public que le Canada suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la situation en Pologne. Il a demandé à tous les intéressés, à la fois en Pologne et à l'extérieur, de s'abstenir de tout acte susceptible d'envenimer la situation en Pologne. Nous croyons que la crise peut être réglée de façon pacifique. Nous sommes convaincus que c'est possible.